



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 mai 2024

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 30 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Laurent PERRET, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Jean-Luc RAMILLIEN, M. Christian CACHARD, Mme Nathalie JACQUET

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024,
- 2- Création d'un emploi permanent - adjoint technique,
- 3- Demande de subvention du lycée Claude Mercier et de l'association un chat une chance,
- 4- Révision des loyers 2024,
- 5- Révision des tarifs des concessions du cimetière,
- 6- Décision modificative sur le budget de la commune,
- 7- Changement de régime budgétaire-budget assainissement,
- 8- Concession d'aménagement avec Assemblia, bilan au 31.12.2023,
- 9- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 12 avril 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Création d'un emploi permanent

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de créer un emploi permanent. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

de créer un emploi permanent d'adjoint technique pour la fonction d'accompagnateur dans le bus scolaire, surveillance à la cantine et dans la cour, renfort Vigipirate et entretien des locaux scolaires, pour une durée hebdomadaire annualisée de 17 h.

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins de la commune.

3- Demandes de subvention du Lycée Claude Mercier et de l'association un chat une chance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu deux demandes de subvention.

La première demande vient du Lycée Claude Mercier qui accueille cette année 3 élèves de la commune, la seconde demande vient de l'association « Un chat une chance en Montagne Bourbonnaise », cette association intervient régulièrement sur la commune afin de faire stériliser les chats errants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'attribuer 100€ à chacune des associations.

Cette somme est inscrite au budget de la commune.

4- Révision des loyers 2024

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la révision du loyer de Mme Buvat, initialement prévue au 1^{er} octobre 2023 n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire propose de réviser le montant du loyer à partir du 1^{er} octobre 2024 et de laisser une année blanche pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

- Loyer Madame Buvat à compter du 1^{er} octobre 2024

Loyer 2023 : **174.13 €**

Indice INSEE : **3.50**

Loyer 2024 : **180.22 €**

Les loyers de Messieurs Soldano et Le Huerou n'ont pas été révisés au 1^{er} janvier 2024, Monsieur le Maire propose également de laisser une année blanche pour ces deux loyers.

Le loyer de Madame et Monsieur Tachon et celui de Madame Bariot ne sont quant à eux pas révisable tant que le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'a pas été réalisé, il le sera à la fin des travaux de l'école prévue en novembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de réviser le loyer de Madame Buvat à compter du 1^{er} octobre 2024 et réviser le loyer de Monsieur Soldano et de Monsieur Le Huerou au 1^{er} janvier 2025.

5- Révision des tarifs des concessions du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif actuel des concessions du cimetière est de 110 € le m2, celui-ci n'a pas été révisé depuis le 25 novembre 2013.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 120 € le m2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce changement de tarif à partir du 1^{er} juin 2024.

Cette somme sera demandée lors du renouvellement de chaque concession.

Monsieur le Maire rappelle également que les concessions sont cinquantenaires. La taille de celles-ci est en fonction du nombre de personnes souhaitant se faire inhumer :

- 2 m2 pour 2 personnes soit 240 €
- 4 m2 pour 4 personnes soit 480 €

6- Décision modificative sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente une décision modificative sur le budget de la commune pour la régularisation de charges.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	3 443,19	021 (021) : Virement de la section de fonct	4 495,83
203 (20) - 286 : Frais d'études, rech. & dev. &	-21 758,42		
231 (23) - 286 : Immobilisations corporelles	21 758,42		
27638 (27) : Autres établissements publics	1 052,64		
	4 495,83		4 495,83

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 495,83		
60632 (011) : Fouritures de petit équipeme	-200,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 872,12		
657358 (65) : Autres groupements	-2 267,98		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	200,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	644,27		
	0,00		
Total Dépenses	4 495,83	Total Recettes	4 495,83

La décision modificative est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6- Changement de régime budgétaire-budget de l'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que contrairement à l'information donnée lors du vote du budget de l'assainissement le 12 avril 2024, les provisions inscrites ne sont pas budgétaires. C'est le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires qui s'applique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le changement de régime budgétaire.

7- Concession d'aménagement avec Assemblia, bilan au 31.12.2023

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel d'activité du lotissement établi par la société ASSEMBLIA. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu annuel et le bilan financier 2023.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45

Fait à Le Breuil, le 30 mai 2024

Le Maire,
Jacky PERROT

Adoption du procès-verbal le

Le Maire,
Jacky PERROT,

La secrétaire de séance,
Isabelle LANOIX